

# Coopération Santé France Viêt Nam

Colloque  
Samedi 21 mars 2015

Hôpital Tu Du

Atelier n°4 :  
Santé, coopération technique, risque médico-légal

Dr David Trân  
Afravietmur

(Association Franco-Vietnamienne de médecine d'urgence et réanimation)

La France et le Vietnam ont une longue histoire de coopération dans le domaine de la santé. C'est en 1902 qu'ouvre à Hanoi la première école de médecine dont le directeur n'est autre qu'Alexandre Yersin. L'idée de l'administration coloniale étant alors de former des médecins « indigènes » à la médecine moderne (1). De la construction d'hôpitaux à la création des Institut Pasteurs, les exemples ne manquent pas, même si il s'agit alors de valoriser l'espace colonial Indochinois. Le départ des français à partir de 1954 aurait pu marquer un coup fatal à cette coopération. Soixante ans plus tard, force est de constater que les liens historiques ne sont pas rompus. Mais cette collaboration a aujourd'hui un visage bien différent. Si les partenaires institutionnels officiels ont repris des programmes de formation et de coopération technique, les associations franco-vietnamiennes œuvrant dans le domaine de la santé ne sont pas en reste. Leurs initiatives sont aujourd'hui difficiles à évaluer tant elles sont nombreuses, balayant tous les domaines de la médecine. Nous abordons ici deux aspects important de cette coopération : le domaine technique et le domaine médico-légal.

Dans le domaine de la coopération technique, les exemples ne manquent pas. La création de l'Institut du cœur à Ho Chi Minh ville en est un bon exemple. Initialement opérés par des chirurgiens français, ce sont aujourd'hui des chirurgiens vietnamiens qui traitent les enfants atteints de cardiopathie. Ce transfert de compétence illustre l'évolution de cette coopération technique. Mais l'un des enjeux majeurs est de faire profiter cette technologie au plus grand nombre, y compris aux populations les plus démunies dans les régions les plus reculées du pays. Les médecins vietnamiens, qui sont bien formés, sont souvent attirés par les grandes agglomérations où leurs conditions de travail sont plus attractives, délaissant ainsi les zones rurales reculées. *On peut d'ailleurs faire un parallèle avec les déserts médicaux en France.* C'est à ce niveau que se situe l'action de beaucoup d'ONG internationales et notamment françaises. Proposer des soins de qualité aux populations qui n'ont pas les moyens de se les offrir. Mais cette stratégie s'inscrit-elle dans un projet de développement à long terme ? Répond t-elle aux attentes des autorités Vietnamiennes ou contribue t-elle à maintenir un système de santé à deux vitesses ?

Une autre façon de surmonter ce problème de l'isolement et de l'accessibilité aux soins réside sans doute dans le développement de la télémédecine. Comme c'est le cas en France, les moyens modernes de transmission d'images et de vidéos sont en train de révolutionner les pratiques médicales. Là où il fallait transférer un patient pendant de longues heures vers un centre de référence souvent situé à plusieurs heures de route, il sera possible demain grâce à la télé-radiologie et la télé-expertise d'obtenir quasi instantanément un avis médical permettant un traitement sur place. On évitera ainsi des transferts inutiles de patients venant engorger un peu plus les hôpitaux déjà saturés des grandes villes. Encore faut-il que les hôpitaux prennent l'habitude de travailler ensemble en réseau, ce qui n'est pas toujours le cas.

Cette coopération technique des associations franco-vietnamiennes, si elle est la plupart du temps bien accueillie par les populations qui en bénéficient, pose toutefois un problème médico-légal. Comme toute pratique médicale, l'exercice de la médecine au Vietnam expose à un risque médico-légal qui est de plus en plus présent. Le cadre associatif sans but lucratif dans lequel nous évoluons, ne nous protège qu'en apparence. Comme c'est le cas dans beaucoup de pays, au Vietnam, le nombre de plaintes suite à un préjudice médical a tendance à augmenter. Qu'advient-il demain si un soignant travaillant dans le cadre d'une ONG se retrouve confronté à un problème médico-légal ? Le problème se pose surtout pour les associations qui travaillent sur le terrain en prodiguant des soins parfois très techniques souvent dans un environnement difficile et inhabituel. Les conditions de travail mais également les problèmes de langue (2) et de différence culturelle peuvent être source d'erreurs médicales préjudiciables. Comment permettre à ces associations de continuer à travailler en toute sécurité dans le respect de la loi Vietnamienne ? Un cadre légal spécifique doit-il être envisagé ?

Voilà deux thèmes particulièrement sensibles que nous avons souhaité aborder dans le cadre de ce premier *Colloque Santé France-Vietnam*. Comment poursuivre nos actions de terrain en toute sécurité dans un pays émergent dont la technicité médicale évolue à grande vitesse mais avec parfois de grandes disparités sociales et géographiques.

Références :

1. Paradoxes d'une médicalisation coloniale, Laurence Monnais-Rousselot
2. The high costs of language barriers in medical malpractice, National Health law program, University of California, Berkeley